

# Habilitation électrique

## Bo-HoV

### DURÉE DE FORMATION

Initiale : 7 heures  
(1 jour)

### PUBLIC CONCERNE

Toute personne devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans un environnement à risques électriques.

### PRÉ REQUIS

Aucun

### NOMBRE DE STAGIAIRES

Formation en groupe de 4 à 12 personnes

### MODALITÉ D'ORGANISATION

Inter-entreprises  
OU  
Intra-entreprise

### RÉFÉRENCES :

- CT Articles A. 4456
- NF C 18-510

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- + D'énoncer les risques d'accidents lors d'activité en zone de voisinage simples des installations électriques haute et basse tension.
- + De transposer les règles exposées dans le cadre de son activité.
- + De mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NF C18-510 lors de travaux non électriques dans un environnement à risques électriques.
- + De s'assurer leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leur établissement.

### CONTENU :

#### THEORIE :

- + Notion de base sur l'électricité (les grandeurs électrique).
- + Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- + Les limites des différents domaines de tension.
- + Les zones d'environnement (leurs limites et les prescriptions associées aux zones de travail).
- + Le principe de l'habilitation et les symboles d'habilitation.
- + Les équipements de protection collective (EPC).
- + Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels en zone électrique.
- + La conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- + La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- + Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur ou paperboard, d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications
- + Test en fin de session avec correction (test de connaissance théorique).  
Une évaluation des habilitations retenues pour chaque candidat est réalisée.

### SUIVI – ÉVALUATIONS :

- + Feuille de présence ;
- + Attestation de formation ;
- + Avis du formateur sur la délivrance d'une habilitation ;
- + Un livret de formation en couleur ;
- + Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.